



## HAUTE ECOLE DE LA PROVINCE DE LIEGE

### CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Vous êtes titulaire du diplôme de bachelier permettant d'accéder à une formation de niveau master.

Vous trouverez ci-après la liste des documents que vous devrez apporter pour la constitution du dossier administratif :

- Photocopie d'un document d'identité en cours de validité : carte d'identité (recto/verso) ou tout autre document officiel établissant votre nationalité (passeport,...)
- Photocopie du diplôme de bachelier
- Document attestant du bilan de santé effectué par le service Promotion de la Santé
- 1 photo

Si l'obtention du diplôme de bachelier est antérieure à l'année académique précédant la demande d'inscription :

- Attestations justifiant l'occupation au cours des années (5 au maximum) qui précèdent l'inscription dans la HEPL :
  - en cas de poursuite d'études : pour chaque année, il y a lieu de fournir un certificat de scolarité ou relevé de notes reprenant les dates de début et de fin de fréquentation et le résultat obtenu à l'issue de l'année concernée, rédigé sur papier à en-tête de l'Etablissement et signature de la Direction
  - si l'étudiant n'a pas poursuivi d'études, il devra fournir un justificatif de ses occupations pour la période située entre septembre et juin de chaque année :
    - en cas d'activité professionnelle : une attestation originale de l'employeur mentionnant les dates précises de l'occupation
    - en cas de chômage : une attestation précisant toutes les périodes de chômage
    - en cas de séjour à l'étranger : une attestation de l'organisme par lequel l'étudiant s'est rendu à l'étranger ou copie du visa, du billet d'avion ou de tout autre document mentionnant des dates précises.